



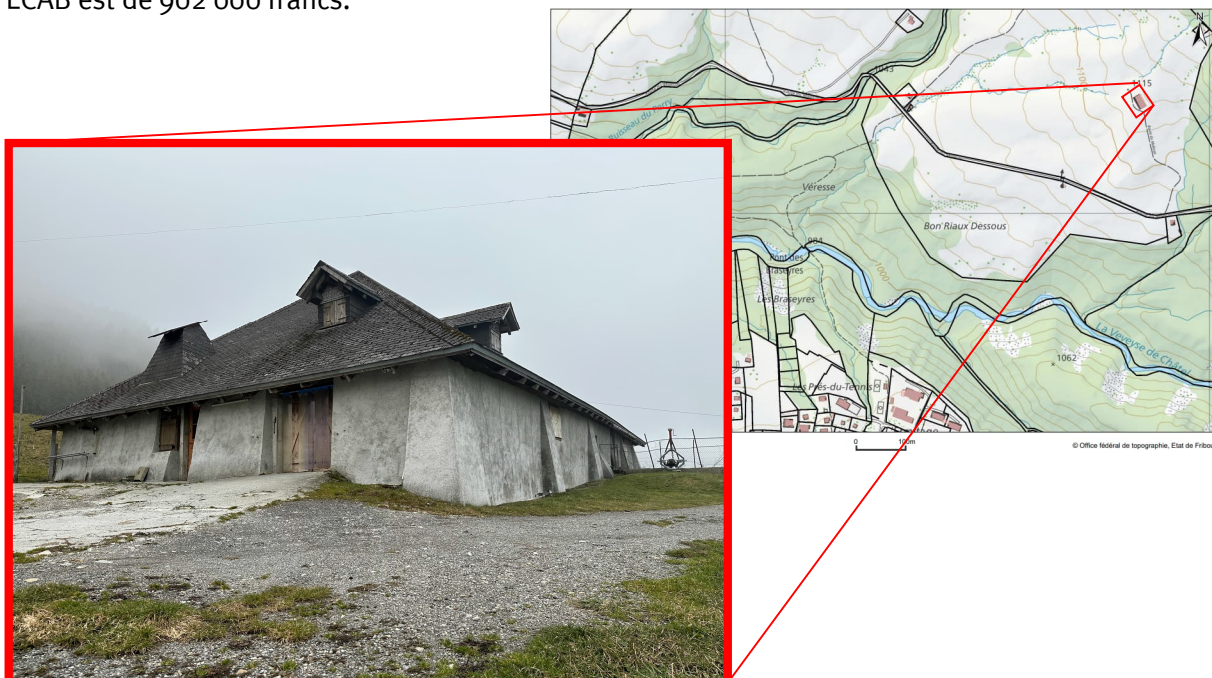
Message n°56 du Conseil communal au Conseil général

Objet : Patrimoine administratif – Chalet de « Bon Riau » – Construction d'un WC-douche et d'une nouvelle fosse – Crédit d'engagement de 90 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°56 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 90 000 francs destiné à la construction d'un WC-douche et d'une nouvelle fosse à purin au Chalet de « Bon Riau ».

Situation

Le chalet de « Bon Riau » construit en 1850 est situé sur la Route du Moléson, article 2504 RF. Ce bâtiment est protégé en classe C. Sa valeur ECAB est de 902 000 francs.

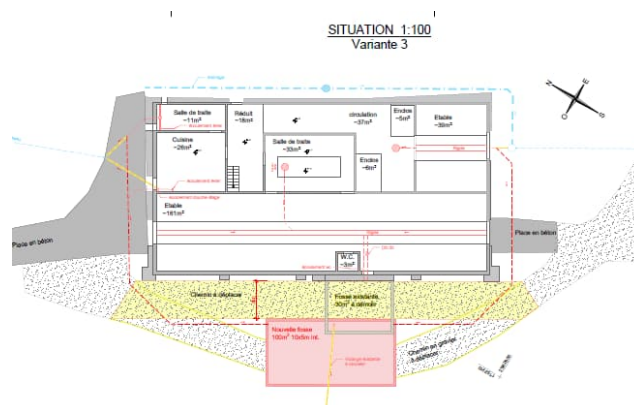


But de la dépense

Le but de la dépense est dans un premier temps la construction d'une nouvelle fosse en remplacement de l'actuelle qui est en mauvais état et sous-dimensionnée par rapport au m² de l'aire de repos (étable et couloirs) pouvant accueillir des animaux de rente (génisses). De plus, la fosse actuelle, à ciel ouvert, représente un réel danger.



Fosse actuelle



Projet de la nouvelle fosse, incluant l'adaptation du chemin d'accès

Le locataire demande également depuis plusieurs années la construction d'un WC-douche en remplacement du WC actuel qui ne correspond plus aux normes standard. Ce local sera aménagé dans le volume du réduit.

De nouvelles grilles seront installées dans l'aria.

L'estimation des coûts par prestation est la suivante:

- Construction d'une nouvelle fosse et adaptation du chemin d'accès	60'000.—
- Construction d'un WC-douche dans le volume du réduit	20'000.—
- Grilles pour l'aria	4'000.—
- Divers et imprévus	6'000.—

Montant total	90'000.—
----------------------	-----------------

Plan de financement

Rubriques comptables 2023.056.0292/5040.00 et 6310.00

Coût total estimé à la charge de la commune	Fr.	90'000.00
<u>./. Subvention SAGRI 27%</u>	<u>Fr.</u>	<u>24'300.00</u>
Solde à la charge de la Commune A la charge du budget des investissements 2023.	Fr.	65'700.00

Charges annuelles d'amortissement planifiées, dès 2024

Amortissement (durée d'utilisation: 33½ ans)	3% de Fr. 90'000.00	Fr. 2'700.00
Amortissement de la subvention (durée d'utilisation: 33½ ans)	3% de Fr. 24'300.00	Fr. 729.00
Montant annuel net à la charge de la Commune		Fr. 3'429.00

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimations des charges d'exploitation

Il n'y a pas d'influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour engager le montant de 90 000 francs pour la construction d'un WC-douche et d'une nouvelle fosse au chalet de « Bon Riau ».

Châtel-St-Denis, mars 2023

Le Conseil communal

Annexe: Projet d'arrêté



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC, RSF 710.1);
- l'Ordonnance de l'OSAV sur la détention des animaux de rente et des animaux domestiques (RS 455.110.1);
- le Message n°56 du Conseil communal, du 21 mars 2023;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 90 000 francs destiné à la construction d'un WC-douche et d'une nouvelle fosse au chalet de « Bon Riau ».

Article 2

Ces travaux visent au maintien des infrastructures communales et leur montant sera amorti en fonction de leur durée d'utilisation, soit sur 33 $\frac{1}{3}$ ans à 3%, à partir de 2024.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi adopté par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 10 mai 2023.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:



Ronald Colliard

La Secrétaire :

Nathalie Defferrard Crausaz